

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAC 148 Subvention (450.000 euros) et avenant à convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 adoptée au Conseil de Paris des 11,12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention annuelle du 11 janvier 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution du solde de subvention à l'association Halle Saint-Pierre et lui demande l'autorisation de signer un avenant à convention ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

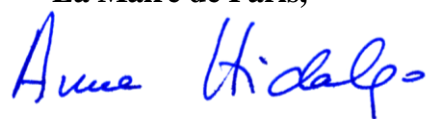
Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (18e), au titre de l'année 2018 est fixée à 450.000 euros, soit un complément de 215.000 euros, après déduction de l'acompte déjà versé. 2018-07691, 19964

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention annuelle d'objectifs joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 215.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO